

---

---

## Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 9 septembre 2019

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<b>Appel nominal</b>	(p. 7)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la Commission permanente du 8 juillet 2019	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3295</b> Champagne au Mont d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Lathuilière d'une emprise située 31 avenue de Lanessan -	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3296</b> Lyon 2° - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SNCF Mobilités ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située rue Dugas-Montbel -	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3297</b> Poleymieux au Mont d'Or - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à Mmes Cornet d'une emprise située à l'angle du chemin de l'Ancienne Eglise et du chemin de la Péronière -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3298</b> Lyon 3° - Approbation du principe de déclassement futur d'une partie du domaine public de voirie métropolitain îlot sud Francfort - Autorisation donnée à la société de la Porte de Francfort de déposer des autorisations d'urbanisme - Rajout d'une parcelle - Rectificatif de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3173 du 8 juillet 2019 -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3299</b> Vaulx en Velin - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan - Autorisation donnée à la société anonyme (SA) NEXITY de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3300</b> Ecully - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession d'une emprise à la copropriété le Chancelier en échange de l'acquisition par la Métropole de Lyon d'un terrain appartenant à la copropriété le Chancelier, les deux étant situés 16 avenue Guy de Collongue -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3301</b> Saint Priest - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, entre la société par actions simplifiée (SAS) Renault Trucks et la Métropole de Lyon, de parcelles de terrain situées boulevard de Parilly et rue du Dauphiné -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3302</b> Corbas - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue du Mont Blanc et avenue de Montmartin - Autorisation donnée à la société Anselme SA de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de permis de construire -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3303</b> Diagnostics et expertises d'arbres sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3304</b> Inventaires des arbres et du patrimoine naturel et réalisation de plans de gestion - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -	(p. 11)

<b>N° CP-2019-3305</b>	<i>Diagnostics agropédologiques et tensiométrie - Accord-cadre à bon de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un accord-cadre -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3306</b>	<i>Fourniture de matériel de comptages automatiques, maintenance du parc de compteurs et appareils de mesures spécifiques et formation aux métiers des comptages automatiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3307</b>	<i>Travaux d'abattage et d'évacuation des arbres atteints de chancre coloré sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3308</b>	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des chantiers sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3309</b>	<i>Meyzieu - Exploitation du parking des Panettes - Accord-cadre à bons de commande - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2964 du 8 avril 2019 -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3310</b>	<i>Lyon 3° - Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Kimmerling -</i>	(p. 11)
<b>N° CP-2019-3311</b>	<i>Mions - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de 2 parcelles situées 14 rue d'Espagne -</i>	(p. 12)
<b>N° CP-2019-3312</b>	<i>Oullins - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Création d'un réseau tempéré sur le quartier de la Saulaie - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite de la procédure adaptée -</i>	(p. 13)
<b>N° CP-2019-3313</b>	<i>Prestations d'interprétariat et de traduction pour la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3314</b>	<i>Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Neurocampus - Autorisation de signer un avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public hospitalier -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2019-3315</b>	<i>Projet de remises gracieuses de pénalités et majorations de taxes d'urbanisme -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2019-3316</b>	<i>Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Grigny - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourra lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2019-3317</b>	<i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office publique d'aménagement et de construction de l'Isère (OPAC 38) et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2019-3318</b>	<i>Ecully - Villeurbanne - Lyon 3° - Lyon 2° - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 14)
<b>N° CP-2019-3319</b>	<i>Feyzin - Lyon 7° - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Lyon 1er - Saint Genis les Ollières - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat, et tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès du Crédit agricole centre-est - Décision modificative aux décisions n° CP-2018-2196 du 26 février 2018, n° CP-2018-2553 du 10 septembre 2018, n° CP-2018-2717 du 12 novembre 2018, n° CP-018-2782 du 18 décembre 2018, n° CP-2019-2831 du 14 janvier 2019, n° CP-2019-2904 du 4 mars 2019, n°CP-2019-2970 du 8 avril 2019 -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3320</b>	<i>Fontaines Saint Martin - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3321</b>	<i>Lyon 3° - Lyon 5° - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision n° CP-2018-2294 du 9 avril 2018 -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3322</b>	<i>Saint Fons - Neuville sur Saône - Givors - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Saint Genis Laval - Irigny - Chassieu - Bron - Lissieu - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat ou tout organisme substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Prêt haut de bilan n° 98886 - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 -</i>	(p. 15)

<b>N° CP-2019-3323</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est Méditerranée ou à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3324</b>	<i>Saint Priest - Villeurbanne - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3325</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3326</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3327</b>	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Coopérative de production d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3328</b>	<i>Prestation d'assurance dommages aux biens risques industriels (souscription de contrats, gestion des polices et des sinistres et /ou prévention des risques) - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation -</i>	(p. 15)
<b>N° CP-2019-3329</b>	<i>Location et maintenance de 2 combinés d'hydrocurages de 16 t, de même marque, sans conducteur, destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petits diamètres et des bouches avaloirs existants, sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3330</b>	<i>Mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement et dans les eaux superficielles - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3331</b>	<i>Fourniture de pièces détachées et réparation pour les matériels de marque BORGER installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3332</b>	<i>Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour les matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3333</b>	<i>Givors - Approbation de la convention d'offre de concours avec l'Etat pour les travaux de dévoiement de canalisations d'eau et d'assainissement rue des Tuileries -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3334</b>	<i>Mions - Travaux d'assainissement dans les quartiers Etachères et Meurières - Construction d'un poste de refoulement des eaux usées - Approbation d'une convention de traversée du domaine public autoroutier concédé à la société des Autoroutes du sud de la France (ASF) par 2 conduites d'eaux usées -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3335</b>	<i>Champagne au Mont d'Or - Protocole d'accord transactionnel avec Mmes Gourgaud, Gilg, Petrossi et M. Michelin - Indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence d'une canalisation publique d'assainissement en tréfonds d'une parcelle privée située rue de la Mairie - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3209 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3336</b>	<i>Lyon 3° - Protocole d'accord transactionnel - Participation de SNCF Réseau aux frais de dévoiement du réseau d'eau potable dans le cadre du projet Hall Pompidou -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3337</b>	<i>Villeurbanne - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le pilotage général du projet Carré de soie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3338</b>	<i>Mise à disposition de données de consommation énergétique annuelle à la maille adresse pour le suivi énergétique quartier Part-Dieu - Approbation de la convention avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu pour les années 2019 à 2021 - Publication des données sur la plateforme Data Grand Lyon -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3339</b>	<i>Mise en œuvre, hébergement, exploitation technique, maintenance et évolutions du calculateur d'itinéraires multimodaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2019-3340</b>	<i>Animation territoriale et marketing d'un dispositif de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 18)

<b>N° CP-2019-3341</b>	<i>Maintenance du logiciel IWS et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services, à la suite d'une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables -</i>	(p. 18)
<b>N° CP-2019-3342</b>	<i>Givors - Saint Fons - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Convention Soif de République conclue avec l'État - Attribution de subventions aux Communes de Givors, Saint Fons, Rillieux la Pape et Vaulx en Velin - Année 2019 -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3343</b>	<i>Bron - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 12 parcelles de terrain nu situées avenue Pierre Mendès France, appartenant à la société immobilière SNC Bron Mendès France -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3344</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 6 appartements et de 6 caves formant les lots n° 85, 97, 139, 269, 281, 324, 422, 430, 437, 572, 580, 602 situés 1, 3 rue Guynemer et 19, 21, 29 rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3345</b>	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route du Tilleul lieu-dit Le Seigneur et appartenant à la Commune -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3346</b>	<i>Chassieu - Voirie de proximité - Opération République-Coponat - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de la République, et appartenant à la copropriété du 29 rue de la République -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3347</b>	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain bâti située 22 avenue Jean Macé et appartenant aux époux Debelle Duplan -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3348</b>	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue Jean Jaurès et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Jean Jaurès -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3349</b>	<i>Ecully - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située chemin du Petit Bois et appartenant à M. Pierre Geminet -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3350</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 45 rue du 8 mai 1945 et appartenant à la société Rhône gaz -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3351</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 16 rue Georges Ladoire et appartenant aux époux Zkiri -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3352</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Approbation de l'acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 16 rue des Mariniers et appartenant à Mme Murielle Moreau -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3353</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un immeuble situé 4 rue de la Tuilière sur la parcelle cadastrée BK 251 et appartenant aux époux Colucci -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3354</b>	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'une maison d'habitation située 9 rue des Mariniers et appartenant aux époux Melliti -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3355</b>	<i>Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 680 rue du Prado et appartenant aux copropriétaires de la résidence du 680 rue du Prado -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3356</b>	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 36 rue de Combemore et appartenant à Mme Denise Roques -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3357</b>	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 34 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Pla -</i>	(p. 20)
<b>N° CP-2019-3358</b>	<i>Lyon 1er - Lyon 2° - Equipement public - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu situées quai Saint Antoine appartenant à l'Etat - Voies navigables de France (VNF) - Parking Saint Antoine -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3359</b>	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Acquisition, à titre gratuit, du volume 2 d'un bâtiment correspondant à un local pour transformateur, situé au 70 quai Perrache et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence dans le cadre de l'aménagement du pôle numérique H7 -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3360</b>	<i>Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Patay - Acquisition, à titre onéreux et gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Audibert et Lavrotte appartenant à la société Lyon - Les Moteurs ou à toute société qui lui sera substituée -</i>	(p. 21)

<b>N° CP-2019-3361</b>	<i>Mions - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue du 23 août 1944 et appartenant à l'Etat -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3362</b>	<i>Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 1 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 6 avenue Carnot et appartenant à M. Daniel Brovelli -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3363</b>	<i>Pierre Bénite - Voirie - Mise en demeure d'acquérir un immeuble situé 141-143 rue Ampère et appartenant à l'indivision Jobert - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 7 -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3364</b>	<i>Quincieux - Equipement public - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain bâti situé route de Chasselay et appartenant à la Commune -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3365</b>	<i>Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 37 chemin du Putet et appartenant aux époux Vergnon -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3366</b>	<i>Saint Genis Laval - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 43 à 62 place des Basses Barolles et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Griottes -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3367</b>	<i>Saint Priest - Développement économique - Secteur Mi-Plaine - Rue Jules Verne - Acquisition, par voie de préemption urbaine, d'un terrain nu appartenant aux conjoints Laval - Approbation d'un protocole d'accord -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3368</b>	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu, située impasse de l'Etoile, et appartenant aux conjoints Pipaz -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3369</b>	<i>Vaulx en Velin - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 128 parcelles de terrain nu situées dans le périmètre de Crépieux-Charmy, appartenant à l'Etat -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3370</b>	<i>Villeurbanne - Réserve Foncière - Secteur Grandclément - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété - Locaux d'activités plus des bureaux associés, 4 places de stationnement situés 189 rue Léon Blum et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Léon II -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3371</b>	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 890 et 954 de la copropriété Terrailon, situés 23 rue Guynemer, à M. et Mme Khelfaoui -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3372</b>	<i>Collonges au Mont d'Or - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, aux conjoints Charvet, d'un terrain situé chemin des écoliers -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3373</b>	<i>Craponne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 2 lots de copropriété dans un immeuble situé 119 avenue Pierre Dumond -</i>	(p. 21)
<b>N° CP-2019-3374</b>	<i>Genay - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située impasse de la Grande Charrière et cession, à titre onéreux, à la société Fornas promotion construction - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2101 du 15 janvier 2018 -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3375</b>	<i>Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, de l'immeuble situé 26 rue Burdeau -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3376</b>	<i>Lyon 1er - Développement urbain - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), d'un local commercial composé des lots de copropriété n° 1, 2, 4, 19, 20, 21, 22 et 23 situés 31 rue Romarin -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3377</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Cession, à l'euro symbolique, à la SPL Lyon Part-Dieu, d'un tènement immobilier constitué des parcelles de terrain nu cadastrées EK 12p, EK 13p, EK 15p, EK 19p, EK 21p, EK 22p, EK 17 et EK 53, situées place de Francfort - Rajout de la parcelle cadastrée EK 14p et modificatif de la parcelle cadastrée EK 17p à détacher - Rectificatif à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3244 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3378</b>	<i>Lyon 3° - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société d'exercice libéral par action simplifiée (SELAS) CMMS ou toute autre société se substituant à elle, de la parcelle de terrain bâti cadastrée AH 90 située 141 rue Pierre Corneille -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3379</b>	<i>Meyzieu - Développement urbain - Rue de Nantes - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1119 et 1193 de la copropriété les Plantées, situés rue de Nantes -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3380</b>	<i>Villeurbanne - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Katrimmo, ou toute société se substituant à elle, de terrains bâtis situés 2 et 4 rue des Bienvenus -</i>	(p. 22)

<b>N° CP-2019-3381</b>	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, du lot de copropriété n° 18 à usage de garage situé 64 rue Octavie -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3382</b>	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Echange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la société Orange de 2 parcelles de terrain situées rue Kimmerling - Création de servitudes de réseaux - Autorisation de dépôt de toutes autorisations d'urbanisme -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2019-3383</b>	<i>Bron - Equipement public - Prolongation de bail emphytéotique accordé à la Ligue du lyonnais de tennis et au Comité départemental du Rhône de tennis concernant 8 parcelles de terrain bâties et non bâties situées rue Lionel Terray, dans l'enceinte du parc métropolitain de Parilly -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3384</b>	<i>Saint Genis Laval - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, de l'immeuble situé 11 rue des Halles -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3385</b>	<i>Vénissieux - Equipement public - Mise à disposition à la Commune, par bail emphytéotique, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Salvador Allende, angle boulevard du Docteur Coblod et constituant le terrain d'assiette de la salle polyvalente dite Halle à Grains - Approbation d'un avenant -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3386</b>	<i>Irigny - Développement économique - Vallée de la chimie - Approbation d'un avenant n° 2 au bail à construction avec la société JTEKT Europe et d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique avec la société Lyon Rhône solaire concernant un terrain situé rue du Barrage au lieu-dit Le Broteau - Institution d'une servitude -</i>	(p. 22)
<b>N° CP-2019-3387</b>	<i>Limonest - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine d'eaux usées sur un terrain privé situé 200 route de Saint Didier et appartenant aux copropriétaires de la parcelle cadastrée D 852 - Approbation d'une convention -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2019-3388</b>	<i>Rillieux la Pape - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation en tréfonds de la parcelle métropolitaine, située chemin des Balmes, au profit de la société anonyme (SA) Enedis - Approbation d'une convention -</i>	(p. 23)
<b>N° CP-2019-3389</b>	<i>Accompagnement psychologique - Lot n° 1 : accompagnement psychologique de collectifs - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3390</b>	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er juin au 31 juillet 2019 -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3391</b>	<i>Caluire et Cuire - Equipement Public - Approbation d'une convention relative aux modalités de retrait de la parcelle cadastrée AH227, aujourd'hui cadastrée AH285, du périmètre de l'Association syndicale autorisée (ASA) située chemin Jean Petit -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3392</b>	<i>Ecully - Autorisation de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3393</b>	<i>Jonage - Lyon 9° - Saint Genis Laval - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3394</b>	<i>Lyon 1er - Pentes de la Croix-Rousse - Autorisation donnée à la société en nom collectif (SNC) Linkcity sud-est de déposer une demande de permis de construire pour réaliser un programme immobilier dans le cadre de l'aménagement de l'ancien collège François Truffaut, situé 4 place Morel - Approbation du principe de déclassement -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3395</b>	<i>Villeurbanne - Equipement public - Collège Cusset - Autorisation donnée à la Commune, de déposer une demande de permis de construire portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW39 (p) située angle cours Emile Zola et 12 rue Baudin pour la construction du gymnase municipal -</i>	(p. 26)
<b>N° CP-2019-3396</b>	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la prise en compte des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les opérations de réhabilitation et de construction des bâtiments métropolitains - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2019-3397</b>	<i>Nettoyage des vitres des bâtiments de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert -</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2019-3398</b>	<i>Distribution des documents d'information de la Métropole de Lyon - 4 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande -</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2019-3399</b>	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par M. Patrick Quesada -</i>	(p. 27)
<b>N° CP-2019-3400</b>	<i>Oullins - Développement urbain - Indemnité d'éviction versée à la société en nom collectif (SNC) Junia pour un local situé 63 rue Pierre Sépard - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 27)

<b>N° CP-2019-3401</b>	<i>Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers politique de la ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3281 du 8 juillet 2019 pour l'attribution de la subvention à la Ville de Lyon et l'établissement de la convention de participation financière -</i>	(p. 10)
<b>N° CP-2019-3402</b>	<i>Irigny - Lissieu - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 17)
<b>N° CP-2019-3403</b>	<i>Bron - Givors - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Lyon 8° - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur le volet développement économique du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande de prestations de services -</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2019-3404</b>	<i>Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - La Mulatière - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'appui au pilotage du renouvellement urbain du contrat de ville métropolitain - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande de prestation de services -</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2019-3405</b>	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part Dieu - Place de Francfort et rue Flandin - Approbation d'un protocole transactionnel entre la société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu, l'entreprise Jean Lefebvre Rhône Alpes, l'entreprise sols Confluence et la Métropole de Lyon, en présence de l'AUC as et EGIS France -</i>	(p. 28)
<b>N° CP-2019-3406</b>	<i>Rillieux la Pape - Unité de traitement et valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers de Lyon nord située 2 870 avenue de l'Europe - Autorisation de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme -</i>	(p. 8)
<b>N° CP-2019-3407</b>	<i>Sensibilisation du grand public au tri et à l'extension des consignes de tri sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2019-3408</b>	<i>Marché de fourniture et de livraison de sel de déneigement - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société par actions simplifiée (SAS) Rock -</i>	(p. 9)
<b>N° CP-2019-3409</b>	<i>Lyon 5° - Lyon 2° - Lugdunum - Musée et théâtres romains - Acception de dons sans condition ni contrepartie - Approbation d'une convention -</i>	(p. 29)

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Président**

Le lundi 9 septembre 2019 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 30 août 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRESIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

*(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).*

---

**Membres de la Commission permanente**

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

**Absents excusés** : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

**Absents non excusés** : M. Barral.

---

**Membres invités**

- **Présent** : M. Devinaz

- **Absente excusée** : Mme Runel

- **Absents non excusés** : MM. Gouverneyre et Lebuhotel

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôt de pouvoir pour absence momentanée**

Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Peillon)

---

**Adoption du procès-verbal  
de la Commission permanente du 8 juillet 2019**

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 8 juillet 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

---

**N° CP-2019-3329** - Location et maintenance de 2 combinés d'hydrocurages de 16 t, de même marque, sans conducteur, destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petits diamètres et des bouches avaloirs existants, sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3330** - Mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement et dans les eaux superficielles - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3331** - Fourniture de pièces détachées et réparation pour les matériels de marque BORGER installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3332** - Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour les matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3333** - Givors - Approbation de la convention d'offre de concours avec l'Etat pour les travaux de dévoiement de canalisations d'eau et d'assainissement rue des Tuileries - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3334** - Mions - Travaux d'assainissement dans les quartiers Etachères et Meurières - Construction d'un poste de refoulement des eaux usées - Approbation d'une convention de traversée du domaine public autoroutier concédé à la société des Autoroutes du sud de la France (ASF) par 2 conduites d'eaux usées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3335** - Champagne au Mont d'Or - Protocole d'accord transactionnel avec Mmes Gourgaud, Gilg, Petrossi et M. Michelin - Indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence d'une canalisation publique d'assainissement en tréfonds d'une parcelle privée située rue de la Mairie - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3209 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3336** - Lyon 3° - Protocole d'accord transactionnel - Participation de SNCF Réseau aux frais de dévoiement du réseau d'eau potable dans le cadre du projet Hall Pompidou - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° CP-2019-3406** - Rillieux la Pape - Unité de traitement et valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers de Lyon nord située 2 870 avenue de l'Europe - Autorisation de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -



**N° CP-2019-3407** - Sensibilisation du grand public au tri et à l'extension des consignes de tri sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° CP-2019-3408** - Marché de fourniture et de livraison de sel de déneigement - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société par actions simplifiée (SAS) Rock - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2019-3329 à CP-2019-3336 et CP-2019-3406 à CP-2019-3408. Monsieur Philip, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur** : Monsieur le Président, je remplace monsieur le Vice-Président Colin, pour le dossier n° CP-2019-3329, pour la location et la maintenance des 2 combinés d'hydrocurages de 16 t, de même marque, sans conducteur, destinés à l'entretien des branchements, des canalisations de petits diamètres et des bouches avaloirs existants, sur le territoire de la Métropole. C'est l'autorisation pour le Président de signer l'accord-cadre à bons de commande.

Le dossier n° CP-2019-3330 concerne des mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement et dans les eaux superficielles. Il y a eu un appel d'offres et une autorisation du Président de signer les accords-cadres avec 2 partenaires.

Le dossier n° CP-2019-3331 concerne la fourniture de pièces détachées et réparations des matériels de marque BÖRGER installés sur les stations d'épuration de la Métropole. C'est une autorisation de signer le marché de fournitures, à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence.

Le dossier n° CP-2019-3332 concerne encore la fourniture de pièces détachées, avec des prestations de maintenance pour des matériels hydrauliques des stations d'épuration et de relèvement des eaux usées de la Métropole. Et c'est également l'autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de fournitures par le Président.

Le dossier n° CP-2019-3333 fait l'objet de l'approbation de la convention d'offre de concours avec l'Etat pour les travaux de dévoiement de canalisations d'eau et d'assainissement rue des Tuileries à Givors. C'est l'autorisation pour le Président de signer ladite convention d'offre de concours.

Le dossier n° CP-2019-3334 concerne des travaux d'assainissement quartiers des Etachères et Meurières à Mions, avec la construction d'un poste des eaux usées. Il s'agit d'une convention de traversée du domaine public autoroutier concédé à la société des Autoroutes du sud de la France (ASF) par 2 conduites d'eaux usées, avec autorisation pour le Président de signer.

Le dossier n° CP-2019-3335 est un accord transactionnel avec Mmes Gourgaud, Gilg, Petrossi et M. Michelin. C'est un préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence d'une canalisation publique d'assainissement en tréfonds d'une parcelle privée. Le Président est autorisé à signer.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3336 est également un accord transactionnel, cette fois-ci avec la SNCF Réseau aux frais de dévoiement du réseau d'eau potable dans le cadre du projet Hall Pompidou, donc l'extension de la gare de la Part-Dieu. Il convient d'approuver le protocole d'accord transactionnel.

Dans ma délégation, à présent, le dossier n° CP-2019-3406 concerne l'Unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon nord, avec l'autorisation de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme. En réalité, je les ai signées ce matin mais elles ne sont pas encore parties, avant que vous ayez approuvé la décision autorisant le Président qui m'a délégué à signer. Il s'agit de travaux sur Lyon nord.

Le dossier n° CP-2019-3407 concerne la sensibilisation du grand public au tri et à l'extension des consignes de tri sur le territoire de la Métropole. Il s'agit d'un accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres et une autorisation pour le Président de signer cet accord-cadre.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3408 concerne le marché de livraison de sel de déneigement et fait l'objet d'un protocole d'accord. Il existait un marché avec la société SAS Rock avec un minimum de commande et nous n'avons pas commandé. Donc, le marché prévoyait un accord transactionnel au cas où nous ne commandions pas assez. Et comme on essaie de diminuer au maximum, le sel, et bien, on en a commandé moins que prévu et il convient donc de payer, comme c'était prévu dans le marché avec la société Rock, exactement 12 801,37 €. J'en ai terminé.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

---

**N° CP-2019-3313** - Prestations d'interprétariat et de traduction pour la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte le dossier n° CP-2019-3313. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un dossier relatif aux prestations d'interprétariat et de traduction. Vous savez que nous organisons à la Métropole, différents événements internationaux dans le domaine culturel, économique, sportif et social, avec de nombreuses délégations étrangères accueillies. L'objectif est bien évidemment de pouvoir échanger et donc pouvoir faire appel à des interprètes et des traducteurs, à la fois sur la traduction des documents multiples et puis, bien sûr, de pouvoir aussi recourir à des prestations d'interprétariat et de traduction. Il convient donc d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de cette attribution d'un accord-cadre pour un montant minimal de 50 000 € HT et maximal de 225 000 € HT, avec une durée de 2 ans reconductible.

**M. LE PRESIDENT** : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Pas de demande. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° CP-2019-3401** - Lyon - Contrat de ville métropolitain - Tous quartiers politique de la ville - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2019 - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3281 du 8 juillet 2019 pour l'attribution de la subvention à la Ville de Lyon et l'établissement de la convention de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Képénékian rapporte le dossier n° CP-2019-3401. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, juste une décision qui est en fait une petite modification de ce que nous avons adopté en mai dernier. Comme vous le savez, je ne vais pas rappeler le rôle de la GSUP dans le cadre de la politique de la ville. Nous avons voté lors de la Commission permanente du 8 juillet dernier, un chiffre qu'il faut revisiter. L'estimation est bien à 2 329 777 TTC, avec un engagement pour la Métropole de Lyon de 422 559 €. C'est simplement cette modification que nous soumettons à votre approbation. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demande. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité :

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3401 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3401, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Virginie POULAIN, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'ALTM, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3401 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

---

**N° CP-2019-3295** - Champagne au Mont d'Or - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Lathuilière d'une emprise située 31 avenue de Lanessan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3296** - Lyon 2° - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SNCF Mobilités ou toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située rue Dugas-Montbel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3297** - Poleymieux au Mont d'Or - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à Mmes Cornet d'une emprise située à l'angle du chemin de l'Ancienne Eglise et du chemin de la Péronière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3298** - Lyon 3° - Approbation du principe de déclassement futur d'une partie du domaine public de voirie métropolitain îlot sud Francfort - Autorisation donnée à la société de la Porte de Francfort de déposer des autorisations d'urbanisme - Rajout d'une parcelle - Rectificatif de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3173 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3299** - Vaulx en Velin - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan - Autorisation donnée à la société anonyme (SA) NEXITY de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3300** - Ecully - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession d'une emprise à la copropriété le Chancelier en échange de l'acquisition par la Métropole de Lyon d'un terrain appartenant à la copropriété le Chancelier, les deux étant situés 16 avenue Guy de Collongue - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3301** - Saint Priest - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte, entre la société par actions simplifiée (SAS) Renault Trucks et la Métropole de Lyon, de parcelles de terrain situées boulevard de Parilly et rue du Dauphiné - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3302** - Corbas - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue du Mont Blanc et avenue de Montmartin - Autorisation donnée à la société Anselme SA de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et de permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3303** - Diagnostics et expertises d'arbres sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3304** - Inventaires des arbres et du patrimoine naturel et réalisation de plans de gestion - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3305** - Diagnostics agropédologiques et tensiométrie - Accord-cadre à bon de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3306** - Fourniture de matériel de comptages automatiques, maintenance du parc de compteurs et appareils de mesures spécifiques et formation aux métiers des comptages automatiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3307** - Travaux d'abattage et d'évacuation des arbres atteints de chancre coloré sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3308** - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des chantiers sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3309** - Meyzieu - Exploitation du parking des Panettes - Accord-cadre à bons de commande - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2964 du 8 avril 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**N° CP-2019-3310** - Lyon 3° - Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Kimmerling - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° CP-2019-3311** - Mions - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise de 2 parcelles situées 14 rue d'Espagne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte les dossiers n° CP-2019-3295 à CP-2019-3311. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, je rapporte les dossiers de monsieur Abadie et je vais vous faire voyager un petit peu à travers notre belle Métropole en commençant par Champagne au Mont d'Or avec le dossier n° CP-2019-3295. Il consiste en un déclassement du domaine public de voirie métropolitaine et cession, à titre onéreux, à la SCI Lathuillère, d'une emprise située 31 avenue de Lanessan. Il s'agit en fait d'une régularisation foncière d'une superficie d'environ 10 m<sup>2</sup> et la cession se ferait pour un montant de 2 250 €.

Le dossier n° CP-2019-3296 est à Lyon 2°. Il s'agit du déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la SNCF Mobilités d'une emprise située rue Dugas-Montbel dans la cadre du projet d'amélioration du projet des liaisons du pôle d'échanges de Lyon-Perrache, d'une surface de 1 301 m<sup>2</sup>, pour un montant de 70 000,01 €.

Le dossier n° CP-2019-3297 nous emmène à Poleymieux au Mont d'Or, déclassement du domaine public de voirie métropolitaine et cession, à titre onéreux, à mesdames Geneviève et Anne Cornet, d'une emprise située à l'angle du chemin de l'Ancienne Église et du chemin de la Péronière pour une superficie d'environ 10 m<sup>2</sup> et un montant de 400 €.

Le dossier n° CP-2019-3298 concerne Lyon 3°. Il s'agit-là en fait d'un rectificatif d'un dossier que nous avons voté dans une précédente Commission permanente, en juillet 2019. Nous avons omis une surface de 1 m<sup>2</sup>. Donc, le dossier ne change pas sauf que la surface et maintenant de 1 438 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3299 concerne Vaulx en Velin. Il s'agit de l'approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie du chemin du Catupolan et l'autorisation donnée à la société anonyme (SA) NEXITY de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire. Il s'agit de la construction d'un ensemble immobilier d'environ 45 logements.

Le dossier n° CP-2019-3300 nous emmène à Ecully pour un déclassement du domaine public de voirie métropolitain. Il s'agit d'une cession d'une emprise à la copropriété Le Chancelier. En fait, c'est un échange entre cette copropriété et la Métropole de Lyon, d'un terrain situé 16 avenue Guy de Collongue. Et c'est là aussi, pour régulariser les limites de propriétés. Nous cédon 7 m<sup>2</sup> et nous acquerrons 61 m<sup>2</sup>. L'échange est consenti sans soulte.

Le dossier n° CP-2019-3301 se situe à Saint Priest. Il s'agit là aussi d'une régularisation foncière avec un déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain. Echange sans soulte entre la SAS Renault Trucks et la Métropole. La SAS Renault Trucks cède à la Métropole 61 m<sup>2</sup> et nous en cédon 142 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3302 concerne Corbas. C'est aussi le principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises qui sont situées rue du Mont Blanc et avenue de Montmartin. Il s'agit d'une autorisation donnée à la société Anselme SA, qui est une société de fabrication et de distribution de charcuterie lyonnaise de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et de permis de construire pour ses ateliers de fabrication, de stockage ainsi que des bureaux.

Le dossier n° CP-2019-3303 concerne un accord-cadre à bons de commande avec le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour diagnostic et d'expertises d'arbres sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce marché est d'une durée de 2 ans minimum, qui peut s'étendre à 4 ans, pour montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 160 000 € HT, pour la durée ferme 2 ans et, bien sûr, le double pour une durée de 4 ans.

Le dossier n° CP-2019-3304 concerne est également un marché d'appel d'offres ouvert faisant l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, pour l'inventaire des arbres et du patrimoine naturel et la réalisation de plans de gestion. Il est aussi pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années. Le montant minimum est de 60 000 € HT et maximum de 240 000 € HT, à multiplier par deux en cas de reconduction.

Le dossier n° CP-2019-3305 concerne les diagnostics agropédologiques et tensiométrie. C'est aussi une procédure d'appel d'offres ouvert avec accord-cadre à bons de commande. Alors j'ai quand même regardé les diagnostics agro-pédologiques qui concernent tout simplement les études de sols. Ce marché a une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 années, avec un montant minimum de 90 000 € HT et maximum de 360 000 € HT, à multiplier, bien sûr, par 2, en cas de reconduction.

Le dossier n° CP-2019-3306 est relatif à un marché concernant la fourniture de matériel de comptages automatiques, maintenance du parc de compteurs et appareils de mesures spécifiques, ainsi que la formation aux métiers des comptages automatiques. Il s'agit également du lancement d'une la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un accord à bons de commande, pour un montant de commande sur 4 ans ferme, 72 000 € HT et un engagement maximum de commande sur les 4 ans fermes du marché de 288 000 € HT.

Le dossier n° CP-2019-3307 concerne les travaux d'abattage et d'évacuation des arbres atteints de chancre coloré sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il s'agit du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, avec un accord-cadre à bons de commande, pas d'engagement minimum de commande et engagement maximum de commande sur les 4 ans ferme du marché de 400 000 € HT.

Le dossier n° CP-2019-3308 consiste en l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des chantiers et sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il s'agit, là aussi, d'une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec une durée minimum de 4 ans ferme pour un montant de 60 000 € HT et un montant maximum sur les 4 ans fermes de 240 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3309 concerne Meyzieu dans le cadre de l'exploitation du parking des Panettes. Il s'agit d'une décision modificative à celle que nous avons prise lors de la Commission permanente du 8 avril 2019. Dans cette décision, il est indiqué que l'accord-cadre à bons de commande comporterait un engagement minimum de commande de 360 000 € HT et maximum de 1 080 000 € HT.

Or, des travaux prévus par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'extension du parking-relais P+R des Panettes peuvent amener une interrogation sur le mode de gestion de ce parking événementiel. Une durée ferme annuelle est par conséquent préférable. Donc, nouvelle décision avec un engagement minimum de 180 000 € HT et l'engagement maximum de 540 000 € HT.

Ensuite, le dossier n° CP-2019-3310 concerne le projet urbain partenarial (PUP) Orange à Lyon 3°, avec un déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située rue Kimmerling, emprise de 57 m<sup>2</sup>, avec une soulte en faveur de la société Orange.

Le dossier n° CP-2019-3311 concerne également le déclassement d'une emprise de 2 parcelles situées 14 rue d'Espagne à Mions. Il est nécessaire de déclasser les parcelles nouvellement cadastrées AA 315 d'une superficie de 316 m<sup>2</sup> environ et AA 316 d'une superficie de 426 m<sup>2</sup> environ et de procéder à un échange. Les transactions se feront ultérieurement, avec les propriétaires riverains de ces 2 parcelles dès que le déclassement sera acté. Voilà, j'en ai fini monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Da Passano. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition sur les dossiers ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° CP-2019-3312** - Oullins - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Création d'un réseau tempéré sur le quartier de la Saulaie - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite de la procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Belaziz rapporte le dossier n° CP-2019-3312. Madame Belaziz, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de décision de la Commission permanente qui nous est proposé concerne la création d'un réseau tempéré sur le quartier de la Saulaie et du choix d'une assistance de maîtrise d'ouvrage (AMO). Le projet zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Saulaie à Oullins présente une opportunité forte de créer un réseau de chaleur tempéré puisant les calories dans les eaux usées du collecteur unitaire de la station d'épuration de Pierre Bénite dont le tracé passe actuellement à proximité du projet. Ce réseau peut également desservir 2 îlots mutables dans le cadre de conventions de projet urbain partenarial (PUP). Ce projet vertueux, innovant mais également répliquable, véritable démonstrateur industriel de demain sur la Métropole, est en lien direct avec le schéma directeur des énergies (SDE). Il a reçu un avis favorable du plan d'investissement d'avenir (PIA) Ville de demain, Ecocité, avec un montant de subvention disponible de 577 000 €.

Du fait de la difficulté à monter une délégation de service public sur ce projet et de la nécessité d'une expertise technique importante entre l'amont et l'aval du projet, la solution proposée consiste à un exploitant via un marché global de performances (MGP), mis en place hors programme des équipements publics de la ZAC et hors concession d'aménagement. La spécificité et la nouveauté du projet, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan contractuel, nécessite l'AMO technique, juridique et financier. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre,

**M. LE PRESIDENT** : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

---

**N° CP-2019-3314** - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Neurocampus - Autorisation de signer un avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public hospitalier - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret rapporte le dossier n° CP-2019-3314. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un avenant dans le cadre de l'opération dite Neurocampus qui est une opération aujourd'hui terminée, puisque le Neurocampus fonctionne déjà depuis quelques mois et nous allons sans doute être amenés à participer à l'inauguration d'ici quelques semaines aussi. Là, plus précisément, l'installation de cet équipement a nécessité une augmentation des groupes de secours électrogènes qui sont ceux du centre hospitalier de Vinatier qui est le terrain sur lequel est installé Neurocampus dans le cadre d'une convention avec l'Etat. Cela a entraîné des surcoûts supplémentaires et donc pour que le Neurocampus soit sous, non pas la protection mais en tout cas dans le cadre de ces groupes électrogènes qui doivent avoir des puissances suffisantes pour faire face à des incidents de courant ordinaires, il a fallu les renforcer. Il y a donc une convention qui est signée avec le centre hospitalier de Vinatier, l'université Claude Bernard et la Métropole, ce qui entraîne 2 surcoûts respectifs de 82 436,36 € TTC pour l'université et de 180 000 € TTC pour la Métropole. Donc, il y a un avenant qui vient en quelque sorte acter cette participation supplémentaire.

**M. LE PRESIDENT** : Merci monsieur Bret. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° CP-2019-3315** - Projet de remises gracieuses de pénalités et majorations de taxes d'urbanisme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte le dossier n° CP-2019-3315. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de deux demandes de remises gracieuses des pénalités de retard de paiement et majorations de taxes d'urbanisme. L'une concerne la somme de 362 € pour des personnes qui ont justifié de difficultés dans la mise en application du permis de construire. L'autre concerne une société pour 11 421 €. Celle-ci a justifié de difficultés liées à l'existence d'un recours qui avait été lancé contre le permis de construire.

Je précise que le Comptable public a émis un avis favorable sur ces demandes de remises gracieuses et je vous prie donc d'accorder ces demandes.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai bien écouté et si tout le monde en est d'accord ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° CP-2019-3316** - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Grigny - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat et à tout organisme qui pourra lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3317** - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office publique d'aménagement et de construction de l'Isère (OPAC 38) et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3318** - Ecully - Villeurbanne - Lyon 3° - Lyon 2° - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3319** - Feyzin - Lyon 7° - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Lyon 1er - Saint Genis les Ollières - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat, et tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès du Crédit agricole centre-est - Décision modificative aux décisions n° CP-2018-2196 du 26 février 2018, n° CP-2018-2553 du 10 septembre 2018, n° CP-2018-2717 du 12 novembre 2018, n° CP-018-2782 du 18 décembre 2018, n° CP-2019-2831 du 14 janvier 2019, n° CP-2019-2904 du 4 mars 2019, n°CP-2019-2970 du 8 avril 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3320** - Fontaines Saint Martin - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3321** - Lyon 3° - Lyon 5° - Ecully - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision n° CP-2018-2294 du 9 avril 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3322** - Saint Fons - Neuville sur Saône - Givors - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Saint Genis Laval - Irigny - Chassieu - Bron - Lissieu - Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat ou tout organisme substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Prêt haut de bilan n° 98886 - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3323** - Saint Germain au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF sud-est Méditerranée ou à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3324** - Saint Priest - Villeurbanne - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3325** - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3326** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3327** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Coopérative de production d'habitations à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° CP-2019-3328** - Prestation d'assurance dommages aux biens risques industriels (souscription de contrats, gestion des polices et des sinistres et /ou prévention des risques) - Autorisation de signer les marchés de services à la suite d'une procédure concurrentielle avec négociation - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources –

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte le dossier n° CP-2019-3316 à CP-2019-3328. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Merci, monsieur le Président et chers collègues, j'ai 12 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter : 2 décisions modificatives, une décision complémentaire, 9 décisions de nouvelles garanties qui concernent 1 270 logements, pour un montant d'encours supplémentaire de 53 460 462 €.

Je commence par les 2 décisions modificatives. Le dossier n° CP-2019-3319 au profit de la SA d'HLM Alliade habitat est relatif à la diminution de la durée de prêt foncier souscrit auprès du Crédit agricole et le dossier n° CP-2019-3321 au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, afin de réduire la durée de 5 prêts fonciers englobés dans un prêt global n° 72472 souscrit auprès de la Caisse des dépôts (CDC).

Je poursuis avec la décision complémentaire, le dossier n° CP-2019-3322 au profit de la SA d'HLM Alliade habitat relatif à un prêt haut de bilan correspondant au tirage des 20 % restants au titre de l'année 2018, pour un montant garanti de 2 572 100 €.

Je vous présente maintenant les 9 demandes de nouvelles garanties d'emprunts.

Le dossier n° CP-2019-3316 est toujours au profit de SA d'HLM Alliade habitat pour, d'une part, les acquisitions en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements situés 109-111 avenue de Lanessan à Champagne au Mont d'Or et de 23 logements situés 102-104 route de Paris à Charbonnières les Bains et, d'autre part, la réhabilitation de 108 logements situés 11 rue Pasteur à Grigny, pour un montant total garanti de 8 852 041 €.

Le dossier n° CP-2019-3317 est au profit de l'OPAC 38 pour la réhabilitation de 146 logements au Mas de Cornavent à Décines Charpieu pour un montant total garanti de 2 298 577 €.

Le dossier n° CP-2019-3318 est au profit de la SCA Foncière d'habitat et humanisme pour les acquisitions-amélioration de 17 logements : un logement situé 18 rue Jean Marie Vianney à Écully, de un logement situé 56 cours docteur Damidot à Villeurbanne, un logement situé 79 cours Albert Thomas à Lyon 3°, un logement situé 78 cours Charlemagne à Lyon 2°, 5 logements situés 268 rue de Pressensé à Villeurbanne, un logement situé 81 rue du Commandant Charcot à Sainte Foy lès Lyon, d'un logement situé 9 avenue Condorcet à Villeurbanne, d'un logement situé 1 rue du Tonkin à Villeurbanne, de un logement situé 19 rue Louis Braille à Villeurbanne, 4 logements situés 42 avenue du 8 mai 1945 à Tassin la Demi Lune, pour un montant total garanti de 1 107 776 €.

Le dossier n° CP-2019-3320, au profit de la Coopérative d'HLM Poste habitat Rhône-Alpes envisage l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements situés 1 rue Octavie à Villeurbanne et l'acquisition-amélioration, construction de 48 logements situés 1 rue des Molières à Fontaines Saint Martin, pour un montant garanti de 6 511 669 €.

Le dossier n° CP-2019-3323 est au profit de la SA d'HLM ICF sud-est Méditerranée qui envisage la construction de 23 logements rue Gabriel Cordier à Saint Germain au Mont d'Or, pour un montant total garanti 1 515 428 €.

Le dossier n° CP-2019-3324 est au bénéfice de l'OPH Est Métropole habitat pour diverses opérations : la réhabilitation de 220 logements situés 1 à 17 rue François Mansart à Saint Priest, l'acquisition-amélioration de 10 logements situés 70 rue Léon Blum à Villeurbanne, la construction de 40 logements situés rue Maréchal Leclerc à Saint Priest ainsi que l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 72 logements situés avenue des Temps Modernes à Saint Priest et de 70 logements situés 13 avenue Franklin Roosevelt à Décines Charpieu, pour un montant total garanti de 27 688 292 €.

Le dossier n° CP-2019-3325 est au profit de la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes pour la réhabilitation de 60 logements situés 77 à 87 avenue du Maréchal Foch à Sainte Foy lès Lyon, pour un montant total garanti de 714 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3326 est au bénéfice de la SAEM Adoma pour la réhabilitation de 131 logements situés 19 à 21 rue du 14 juillet 1789 à Villeurbanne, pour un montant garanti de 3 870 126 €.

Le dernier dossier n° CP-2019-3327 est au profit de la SA Coopérative de production d'HLM Rhône-Saône habitat pour la construction de 10 logements situés angle des routes de Genas, Frédéric Mistral et Péchoux à Villeurbanne, pour un montant garanti de 902 553 €.

Il me reste un dossier n° CP-2019-3328 afin de vous autoriser monsieur le Président à signer le dossier relatif aux 2 lots de prestations d'assurance aux dommages aux biens risques industriels.

Le premier lot concerne les stations, les tunnels et les chaufferies attribué au groupement Gras Savoye / AIG, pour un montant annuel de 339 121,25 €.

Le second concerne spécifiquement l'usine d'incinération Lyon sud est attribué au groupement Gras Savoye / AXA France IARD, pour un montant annuel de 591 001,39 €. Voilà j'en ai terminé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Claisse. Pas d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3316, CP-2019-3319 et CP-2019-3322 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3321 à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),



- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3321, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3324, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3325 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° CP-2019-3337** - Villeurbanne - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le pilotage général du projet Carré de soie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° CP-2019-3338** - Mise à disposition de données de consommation énergétique annuelle à la maille adresse pour le suivi énergétique quartier Part-Dieu - Approbation de la convention avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu pour les années 2019 à 2021 - Publication des données sur la plateforme Data Grand Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° CP-2019-3402** - Irigny - Lissieu - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2019-3337, CP-2019-3338 et CP-2019-3402. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, par la décision n° CP-2019-3337, il s'agit de vous proposer une AMO pour le pilotage général du projet Carré de soie. C'est la poursuite de son pilotage général pour mettre en place des méthodes et des outils de suivi et de vision d'ensemble et de proposer des dispositifs de gouvernance et de gestion. Cette décision vous propose d'approuver le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre, et d'autoriser monsieur le Président dans le cadre où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse de poursuivre, soit par voie à nouveau d'appel d'offres ou éventuellement d'un marché négocié et d'autoriser à signer l'accord-cadre, pour un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT.

La deuxième décision n° CP-2019-3338 concerne la Part-Dieu et est relative à la mise à disposition de données de consommation énergétique annuelle à la maille adresse pour le suivi énergétique du quartier Part-Dieu. Il s'agit d'approuver la convention avec la SPL Lyon Part-Dieu pour les années 2019 à 2021 et la publication des données sur la plateforme Data Grand Lyon. On rentre directement dans l'application du schéma directeur des énergies sur la gestion des données et sur l'aspect tiers de confiance de la Métropole et de la SPL. Il s'agit bien sûr d'assurer le pilotage d'iso-consommation dans le quartier de la Part-Dieu, en donnant la possibilité d'accéder et de publier les données à la maille adresse. Cette convention est conclue à titre gratuit et prendra fin le 31 décembre 2021 et pourra être prolongée de 2 ans.

La Métropole encourage l'accès aux données pour :

- accélérer le développement économique et social du territoire,
- moderniser et fiabiliser les services publics métropolitains,
- favoriser la vie démocratique par la transparence et la participation citoyenne,
- répondre au cadre légal de l'ouverture des données.

Il est prévu que ces données soient mises à disposition dans le cadre de la convention avec la SPL Lyon Part-Dieu et rendues disponibles en "open data" via la plateforme data Grand Lyon. Voilà pour cette convention monsieur le Président.

La troisième décision n° CP-2019-3402 que je rapporte en lieu et place de monsieur Le Faou, compte tenu de sa présence dans un conseil d'administration, concerne l'aide à la pierre pour le logement social 2018; l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux. De nombreuses décisions identiques ont déjà été passées. Il s'agit de subventions pour l'OPH Grand Lyon habitat et Habitat et humanisme qui concernent les Communes d'Irigny pour 2 projets et de Lissieu pour un concours à la réalisation de 17 logements en PLAI, avec un montant de subventions maximum de 206 240 €. Voilà monsieur le Président pour cette dernière décision.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3402, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3402, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

**N° CP-2019-3339** - Mise en œuvre, hébergement, exploitation technique, maintenance et évolutions du calculateur d'itinéraires multimodaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**N° CP-2019-3340** - Animation territoriale et marketing d'un dispositif de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

**N° CP-2019-3341** - Maintenance du logiciel IWS et prestations associées - Lancement de la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour un accord-cadre de prestations de services - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services, à la suite d'une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2019-3339 à CP-2019-3341. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, voici un premier dossier n° CP-2019-3339 qui concerne un renouvellement de marché détenu aujourd'hui par CITYWAY pour l'hébergement, la maintenance et l'exploitation mais surtout l'évolution de notre calcul d'itinéraires multimodaux.

Comme vous le savez ce service est non seulement utilisé par la Métropole de Lyon dans le cadre d'Onlymoov mais aussi par de nombreuses autres applications tierces en faveur d'une fluidité de la mobilité à l'échelle de notre territoire. Ce renouvellement de marché se situe dans une fourchette entre un minimum de 210 000 € TTC et maximum de 700 000 € HT.

Un second dossier n° CP-2019-3340 concerne une relance de marchés qui arrivent à échéance pour soutenir l'animation territoriale et marketing de notre démarche métropolitaine en faveur du covoiturage.

Cette animation doit permettre de toucher les salariés et les étudiants au plus près de leur lieu d'activités mais aussi de redéployer un dispositif de marketing et de communication plus ciblé. Ce marché se situe dans une fourchette entre 120 000 € TTC et 480 000 € TTC.

Enfin, un dossier n° CP-2019-3341 qui concerne cette fois une solution web unifié pour la gestion des incidents adressés à nos services. Ce projet de décision porte sur le lancement de ce marché pour sa maintenance, cette solution qui s'appelle IWS, dans une fourchette, cette fois, entre 288 000 € TTC et maximum de 420 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**M. le Vice-Président CHARLES** : Je vais profiter de ces décisions pour évoquer un problème d'obsolescence programmée et des pratiques qui existent à la Métropole et dont j'ai fait l'expérience juste avant l'été. Je crois que nous faisons exactement l'inverse de ce que nous préconisons et demandons aux autres. C'est quelque chose qui doit être corrigé très rapidement et qui est déplaisant.

J'ai été contacté par le service informatique qui m'a dit que mon ordinateur avait 6 ans et qu'il devait être remplacé. Je leur ai demandé pour quelle raison alors que l'ordinateur fonctionne parfaitement bien et que nous sommes à 6 mois du renouvellement de mandat. On m'a répondu que compte tenu de son âge, il fallait le changer. Je l'ai ramené chez moi et par conséquent, ils n'ont pas pu le remplacer. Voilà un premier exemple d'obsolescence programmée qui est regrettable qu'un ordinateur puisse être changé 6 mois avant la fin du mandat alors qu'il fonctionne parfaitement bien.

De plus, cet été, j'ai demandé une nouvelle batterie pour le portable car celle-ci avait 4 ans et qu'elle se déchargeait très vite. La réponse a été que ce n'était pas possible puisque, les téléphones actuels ont la batterie intégrée. Il est demandé de lutter contre l'obsolescence programmée et dans nos marchés on encourage l'obsolescence programmée. Mais, par exemple, le jour où la batterie est obsolète, nous voilà obligés de changer de téléphone.

Passons sur le fait qu'il y a ici des bouteilles d'eau au lieu de carafes mais nous faisons en interne exactement l'inverse de ce que nous demandons à l'extérieur. Cette situation n'est pas acceptable alors que cela devrait être une priorité de changer nos pratiques en interne et dans les marchés, sinon cela est contradictoire avec nos démarches. Je m'en excuse auprès de Karine Dognin-Sauze mais je tenais à faire part de ce point.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous vouliez dire quelque chose madame Vessiller ?

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Vous n'intervenez pas monsieur le Président sur la remarque de nos pratiques internes ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Evidemment, cela concerne l'ensemble des Vice-Présidents qui sont en lien avec le directeur général de leur propre service. Je pense que c'est un travail collectif et commun. Ce n'est pas simplement le Président tout seul qui décrète que l'administration du haut jusqu'en bas et du bas jusqu'en haut, peut réviser l'ensemble de ces pratiques et je pense que c'est bien de pouvoir le dire ici en Commission permanente. C'est bien aussi de le faire directement quand vous êtes en lien directement avec vos propres services. Je pense que c'est comme cela que les choses évoluent. Elles ne se décrètent pas et puis Olivier Nys va dire peut-être un petit mot là-dessus.

**M. NYS** : Sur la question de notre organisation et de sa responsabilité sociétale, on sait bien qu'on a "des trous dans la raquette" et ce, de longue date. Je pense même que l'on peut considérer que sur le nombre de politiques publiques, on est en décalage avec ce qu'on fait, ce qu'on prône sur le territoire.

C'est pour cela que dans la feuille de route de l'administration qu'on a bâtie et adoptée en 2016 pour que toute l'administration travaille sur quelques grands axes stratégiques. On a un axe 5 qui est autour d'une administration responsable socialement, avec un pavé évidemment très important autour de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Vous le savez, à travers ce pavé-là, on a aujourd'hui un plan d'actions de développement durable de notre fonctionnement.

Pour autant, il y a évidemment des "trous dans la raquette" mais qui, pour certains d'entre eux, sont étroitement liés aussi aux offres qui sont faites et qui à 80-90 % effectivement peuvent conditionner les choix qui sont les nôtres, voire à 100 % pour certains d'entre eux.

Pour autant, je voudrais quand même insister sur les avancées qui sont les nôtres, les efforts qu'on essaie de faire. Quand je suis arrivé, il n'y avait pas de tri sélectif dans les bureaux. Aujourd'hui, il y en a un. Il reste encore modeste, il n'est pas total mais on avance doucement mais sûrement comme chaque citoyen le fait, je crois, dans cette transition écologique environnementale qui nous concerne tous.

En tout cas, je voudrais témoigner car on essaie de prendre les choses "à bras le corps" et merci de me les faire remonter. Après que c'est vrai que changer un ordinateur au bout de 6 ans, à 6 mois des élections, cela peut être inopportun mais si dans un mois, il tombe en panne soudainement et qu'on perd toutes les données, c'est un risque aussi qu'on essaie de prévenir. C'est arrivé et j'ai eu plus de récriminations depuis mon arrivée sur les ordinateurs qui sont tombés en panne soudainement et qui ont fait perdre des données et beaucoup de temps de travail à leurs titulaires, qu'inversement.

C'est pour cela qu'à un moment donné, il existe des règles de changement mais qu'elles ne sont pas obligatoires et je note qu'elles ont été, le cas échant, refusées. Mais si on arrive à ce niveau de renouvellement du matériel, c'est bien pour prévenir des risques qui, on le sait aussi, peuvent exister sur des "casses lourdes".

**M. le Vice-Président KABALO** : Oui, simplement pour rassurer monsieur Bernard que les matériels qui sont récupérés ne vont pas à la benne. Ils sont remis en état et sont redistribués au monde associatif de la Métropole, parfois un peu plus loin. En tout cas, l'intégralité des matériels qui sont récupérés (téléphones portables, ordinateur portables ou même postes fixes) et j'ai signé un certain nombre de documents, la semaine dernière, avec les services, qui permettent de redistribuer l'intégralité des matériels qui arrivent d'une manière obsolète pour nous mais qui ont une deuxième vie, voire une troisième vie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame Vessiller, cela vous convient comme élément de réponse ? C'est parfait alors ! Je mets les dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° CP-2019-3342** - Givors - Saint Fons - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Convention Soif de République conclue avec l'État - Attribution de subventions aux Communes de Givors, Saint Fons, Rillieux la Pape et Vaulx en Velin - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative –

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte les dossiers n° CP-2019-3342 et CP-2019-3409. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2019-3342 concerne la convention Soif de République conclue avec l'État. Vous vous souvenez que par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'une subvention de 40 000 € au profit des Communes de Saint Fons, Givors, Rillieux la Pape et Vaulx en Velin. Il vous est aujourd'hui demandé d'approuver la subvention de 10 000 € au profit de chaque commune précitée, versée en une seule fois sur présentation du dispositif mis en œuvre. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° CP-2019-3343** - Bron - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 12 parcelles de terrain nu situées avenue Pierre Mendès France, appartenant à la société immobilière SNC Bron Mendès France - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3344** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 6 appartements et de 6 caves formant les lots n° 85, 97, 139, 269, 281, 324, 422, 430, 437, 572, 580, 602 situés 1, 3 rue Gynemer et 19, 21, 29 rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3345** - Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située route du Tilleul lieu-dit Le Seigneur et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3346** - Chassieu - Voirie de proximité - Opération République-Cojonat - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue de la République, et appartenant à la copropriété du 29 rue de la République - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3347** - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain bâti située 22 avenue Jean Macé et appartenant aux époux Debelle Duplan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3348** - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue Jean Jaurès et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Jean Jaurès - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3349** - Ecully - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain située chemin du Petit Bois et appartenant à M. Pierre Geminet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3350** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 45 rue du 8 mai 1945 et appartenant à la société Rhône gaz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3351** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 16 rue Georges Ladoire et appartenant aux époux Zkiri - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3352** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Approbation de l'acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 16 rue des Mariniers et appartenant à Mme Murielle Moreau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3353** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'un immeuble situé 4 rue de la Tuilière sur la parcelle cadastrée BK 251 et appartenant aux époux Colucci - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3354** - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquérir, d'une maison d'habitation située 9 rue des Mariniers et appartenant aux époux Melliti - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3355** - Fontaines Saint Martin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 680 rue du Prado et appartenant aux copropriétaires de la résidence du 680 rue du Prado - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3356** - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 36 rue de Combemore et appartenant à Mme Denise Roques - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3357** - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 34 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Pla - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3358** - Lyon 1er - Lyon 2° - Equipement public - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu situées quai Saint Antoine appartenant à l'Etat - Voies navigables de France (VNF) - Parking Saint Antoine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3359** - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Acquisition, à titre gratuit, du volume 2 d'un bâtiment correspondant à un local pour transformateur, situé au 70 quai Perrache et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence dans le cadre de l'aménagement du pôle numérique H7 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3360** - Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Patay - Acquisition, à titre onéreux et gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rues Audibert et Lavirotte appartenant à la société Lyon - Les Moteurs ou à toute société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3361** - Mions - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue du 23 août 1944 et appartenant à l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3362** - Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 1 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 6 avenue Carnot et appartenant à M. Daniel Brovelli - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3363** - Pierre Bénite - Voirie - Mise en demeure d'acquérir un immeuble situé 141-143 rue Ampère et appartenant à l'indivision Jobert - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 7 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3364** - Quincieux - Equipement public - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain bâti situé route de Chasselay et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3365** - Saint Genis Laval - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 37 chemin du Putet et appartenant aux époux Vergnon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3366** - Saint Genis Laval - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 43 à 62 place des Basses Barolles et appartenant aux copropriétaires de l'ensemble immobilier Les Griottes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3367** - Saint Priest - Développement économique - Secteur Mi-Plaine - Rue Jules Verne - Acquisition, par voie de préemption urbaine, d'un terrain nu appartenant aux conjoints Laval - Approbation d'un protocole d'accord - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3368** - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu, située impasse de l'Etoile, et appartenant aux consorts Pipaz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3369** - Vaulx en Velin - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de 128 parcelles de terrain nu situées dans le périmètre de Crépieux-Charmy, appartenant à l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3370** - Villeurbanne - Réserve Foncière - Secteur Grandclément - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété - Locaux d'activités plus des bureaux associés, 4 places de stationnement situés 189 rue Léon Blum et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Léon II - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3371** - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 890 et 954 de la copropriété Terraillon, situés 23 rue Guynemer, à M. et Mme Khelfaoui - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3372** - Collonges au Mont d'Or - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, aux consorts Charvet, d'un terrain situé chemin des écoliers - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3373** - Craponne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 2 lots de copropriété dans un immeuble situé 119 avenue Pierre Dumond - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3374** - Genay - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située impasse de la Grande Charrière et cession, à titre onéreux, à la société Fornas promotion construction - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2018-2101 du 15 janvier 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3375** - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, de l'immeuble situé 26 rue Burdeau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3376** - Lyon 1er - Développement urbain - Bas des pentes de la Croix-Rousse - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), d'un local commercial composé des lots de copropriété n° 1, 2, 4, 19, 20, 21, 22 et 23 situés 31 rue Romarin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3377** - Lyon 3° - Développement urbain - Cession, à l'euro symbolique, à la SPL Lyon Part-Dieu, d'un tènement immobilier constitué des parcelles de terrain nu cadastrées EK 12p, EK 13p, EK 15p, EK 19p, EK 21p, EK 22p, EK 17 et EK 53, situées place de Francfort - Rajout de la parcelle cadastrée EK 14p et modificatif de la parcelle cadastrée EK 17p à détacher - Rectificatif à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3244 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3378** - Lyon 3° - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société d'exercice libéral par action simplifiée (SELAS) CMMS ou toute autre société se substituant à elle, de la parcelle de terrain bâti cadastrée AH 90 située 141 rue Pierre Corneille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3379** - Meyzieu - Développement urbain - Rue de Nantes - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 garages formant les lots n° 1119 et 1193 de la copropriété les Plantées, situés rue de Nantes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3380** - Villeurbanne - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la société Katrimmo, ou toute société se substituant à elle, de terrains bâtis situés 2 et 4 rue des Bienvenus - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3381** - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, du lot de copropriété n° 18 à usage de garage situé 64 rue Octavie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3382** - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Projet urbain partenarial (PUP) Orange - Echange avec soulte, entre la Métropole de Lyon et la société Orange de 2 parcelles de terrain situées rue Kimmerling - Création de servitudes de réseaux - Autorisation de dépôt de toutes autorisations d'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3383** - Bron - Equipement public - Prolongation de bail emphytéotique accordé à la Ligue du lyonnais de tennis et au Comité départemental du Rhône de tennis concernant 8 parcelles de terrain bâties et non bâties situées rue Lionel Terray, dans l'enceinte du parc métropolitain de Parilly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3384** - Saint Genis Laval - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'HLM Vilogia, de l'immeuble situé 11 rue des Halles - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3385** - Vénissieux - Equipement public - Mise à disposition à la Commune, par bail emphytéotique, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Salvador Allende, angle boulevard du Docteur Coblod et constituant le terrain d'assiette de la salle polyvalente dite Halle à Grains - Approbation d'un avenant - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3386** - Irigny - Développement économique - Vallée de la chimie - Approbation d'un avenant n° 2 au bail à construction avec la société JTEKT Europe et d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique avec la société Lyon Rhône solaire concernant un terrain situé rue du Barrage au lieu-dit Le Broteau - Institution d'une servitude - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3387** - Limonest - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine d'eaux usées sur un terrain privé situé 200 route de Saint Didier et appartenant aux copropriétaires de la parcelle cadastrée D 852 - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° CP-2019-3388** - Rillieux la Pape - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation en tréfonds de la parcelle métropolitaine, située chemin des Balmes, au profit de la société anonyme (SA) Enedis - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2019-3343 à CP-2019-3388. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai 47 dossiers. Je vais vous présenter, tout d'abord, les acquisitions qui vous sont proposées.

Acquisitions à titre gracieux :

Le dossier n° CP-2019-3345 concerne la Commune de Cailloux sur Fontaines. La Commune est vendeuse d'une surface de 136 m<sup>2</sup>, pour un cheminement piéton, à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3346 concerne la Commune de Chassieu. Il s'agit de requalifier une voirie. Le terrain de 57 m<sup>2</sup> est vendu à la Métropole, à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3348 concerne la Commune de Décines Charpieu. Il s'agit d'une acquisition à titre gratuit pour une régularisation foncière, d'un terrain nu de 90 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3356 concerne la Commune d'Irigny. Le vendeur est un particulier pour une opération de voirie, à titre gratuit. Le terrain est d'une surface de 153 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3357 concerne toujours la Commune d'Irigny. Cette acquisition est toujours à titre gratuit, avec une requalification pour une opération de voirie. Le terrain est de 42 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3359 concerne Lyon 2°. Le vendeur est la SPL Lyon Confluence dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence. Il s'agit de l'acquisition d'un bâtiment.

Le dossier n° CP-2019-3365 concerne la Commune de Saint Genis Laval. Il s'agit de la vente d'un particulier à titre gratuit pour une régularisation de voirie de 122 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3366 concerne également la Commune de Saint Genis Laval. Il s'agit d'une acquisition à titre gratuit de 611 m<sup>2</sup> pour une opération de voirie.

## Acquisitions :

Le dossier n° CP-2019-3343 concerne les Communes de Bron et Saint Priest. Pour une opération de voirie, il s'agit de l'acquisition d'un terrain de 7 543 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 129 376 €.

Le dossier n° CP-2019-3344 concerne la Commune de Bron. Le vendeur est Alliade habitat. Il s'agit de l'acquisition d'appartements dans le cadre de l'opération de Bron Terrailon, d'une surface de 408 m<sup>2</sup> pour un montant de 123 270,08 €.

Le dossier n° CP-2019-3347 concerne la Commune de Décines Charpieu. Les vendeurs sont des particuliers qui cèdent une maison d'habitation de 324 m<sup>2</sup> pour le futur mail Jean Macé, pour un montant de 285 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3349 concerne la Commune d'Ecully. Il s'agit d'un terrain nu pour une surface de 50 m<sup>2</sup>. C'est un particulier qui vend à un montant de 2 250 €.

Les dossiers n° CP-2019-3350, CP-2019-3351 et CP-2019-3352 concernent 3 maisons d'habitation dans le cadre du PPRT. Trois vendeurs différents, pour des montants respectivement de 76 416,66 € pour 541 m<sup>2</sup>, 125 323,33 €, pour un montant d'une superficie de 292 m<sup>2</sup>, CP-2019-3352 pour un montant de 76 416,67 € pour une maison de 549 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3355 concerne la Commune de Fontaines Saint Martin. Il s'agit d'un terrain nu pour une superficie de 7 m<sup>2</sup>, que nous acquerrons pour 525 €, pour la requalification d'une voirie.

Le dossier n° CP-2019-3358 concerne Lyon 1er et Lyon 2°. Le vendeur est Voies navigables de France (VNF) pour le réaménagement du parking Saint Antoine pour 1 € symbolique, d'une superficie de 3 155 m<sup>2</sup>.

Le dossier n° CP-2019-3360 concerne Lyon 8° pour une superficie de 3 684 m<sup>2</sup>. Le vendeur est la société Lyon - Les Moteurs pour le projet urbain partenarial (PUP) Patay pour un montant de 328 410 € TTC

Le dossier n° CP-2019-3361 concerne la Commune de Mions. Il s'agit d'un terrain nu de 136 m<sup>2</sup>, pour un équipement public vendu par l'Etat pour un montant de 15 504 € TTC.

Le dossier n° CP-2019-3362 concerne la Commune de Neuville sur Saône. Il s'agit de lots de copropriété pour aménager un site propre d'une surface de 66 m<sup>2</sup>, pour un montant de 95 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3364 concerne la Commune de Quincieux. Il s'agit d'un terrain bâti d'une superficie totale de 1 813 m<sup>2</sup>, pour la réalisation d'un parc de stationnement, pour le montant de 1 € symbolique.

Les dossiers n° CP-2019-3368 et CP-2019-3369 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Tout d'abord, le premier dossier concerne un terrain nu de 138 m<sup>2</sup> pour la régularisation de voirie, est vendu par des consorts pour 13 800 €. Le second concerne un terrain nu de 281 397 m<sup>2</sup> pour le périmètre du champ captant de Crépieux Charmy. Le vendeur est l'Etat, pour un montant de 42 210 €.

Le dossier n° CP-2019-3370 concerne la Ville de Villeurbanne. Dans le secteur de Grandclément, il s'agit de l'acquisition de locaux d'activités. Le vendeur est la SCI Léon II, pour de la réserve foncière et pour un montant de 851 700 €.

## Cessions :

Le dossier n° CP-2019-3371 concerne la Commune de Bron. Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon, il s'agit de la vente à des particuliers d'un appartement et une cave pour un montant de 76 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3372 concerne la Commune de Collonges au Mont d'Or. Il s'agit de la cession d'un terrain de 255 m<sup>2</sup>, pour un délaissé d'une opération de voirie, pour un montant de 69 615 €.

Le dossier n° CP-2019-3373 concerne la Commune de Craponne. Il s'agit de la revente des logements, suite à préemption, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, d'une superficie de 112,88 m<sup>2</sup>, pour un montant de 200 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3376 concerne Lyon 1er. Il s'agit de revente, suite à préemption, de locaux commerciaux à la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), pour une surface de 231 m<sup>2</sup> pour un montant de 245 232 €.

Le dossier n° CP-2019-3377 concerne Lyon 3°. Il s'agit d'un terrain nu. Ce dossier fait l'objet d'une décision modificative pour l'ajout d'une parcelle de 1 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, à la SPL Lyon-Part-Dieu.

Le dossier n° CP-2019-3378 concerne Lyon 3°. Il s'agit d'un terrain bâti en vue d'agrandir la clinique de la Part-Dieu qui est vendue pour un montant de 2 925 000 €.



Le dossier n° CP-2019-3379 concerne la Commune de Meyzieu. Il s'agit de revente, à titre onéreux, suite à préemption de 2 garages, à la Commune, pour un montant de 6 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3380 concerne la Ville de Villeurbanne. Il s'agit de rétrocessions de délaissé de voirie en vue de réaliser une opération de démolition-reconstruction à la société Katrimmo, pour un montant de 360 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3381 concerne toujours la Ville de Villeurbanne. Il s'agit de revente suite à préemption, en vue de réaliser un espace vert rue Octavie. L'acquéreur est la Commune pour un montant de 8 500 €

Opérations diverses :

Le dossier n° CP-2019-3353 et CP-2019-3354 concerne la Commune de Feyzin, dans le cadre de PPRT. Je vous demande l'approbation de principe d'acquisition à la suite de mise en demeure d'acquérir, à la fois, un immeuble situé 4 rue de la Tuilière et appartient à des particuliers et d'une maison située 9 rue des Mariniers qui appartient également à des particuliers.

Le dossier n° CP-2019-3363 concerne la Commune de Pierre Bénite. Il s'agit d'un renoncement à l'acquisition rue Ampère pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3367 concerne la Commune de Saint Priest. Il s'agit d'une opération de développement économique, rue Jules Verne, approbation d'un protocole d'accord, sur le maintien de l'acquisition d'un terrain nu, suite à la fixation judiciaire du prix. Il avait fait l'objet d'une acquisition par préemption.

Le dossier n° CP-2019-3374 concerne la Commune de Genay. Il s'agit d'une décision modificative pour une substitution de nom pour un délaissé de voirie.

Le dossier n° CP-2019-3375 concerne Lyon 1er. Il s'agit d'une opération d'habitat et logement social, avec une disposition par bail emphytéotique au profit de la SA d'HLM Alliade habitat pour la création de logement rue Burdeau. Il fait l'objet d'un droit d'entrée de 1 667 280 €.

Le dossier n° CP-2019-3382 concerne Lyon 3°. Il s'agit du projet de Lyon Part-Dieu. Il s'agit d'un échange de parcelles entre la Métropole et la société Orange avec la création de servitudes pour les réseaux. Il fait l'objet d'une soule au profit de la société Orange de 11 700 €.

Le dossier n° CP-2019-3383 concerne la Commune de Bron. Il s'agit de la prolongation du bail emphytéotique à la Ligue du Lyonnais de tennis ainsi qu'au Comité départemental du Rhône de tennis. Le loyer est de 0 €.

Le dossier n° CP-2019-3384 concerne la Commune de Saint Genis Laval. Il s'agit d'une mise à disposition à destination d'habitat et logement social, par bail emphytéotique, de l'immeuble situé 11 rue des Halles. Le droit d'entrée est de 271 500 €.

Le dossier n° CP-2019-3385 concerne la Commune de Vénissieux. Il s'agit d'un avenant avec la Ville pour un loyer de 1 € sur un équipement public.

Le dossier n° CP-2019-3386 concerne la Commune d'Irigny. Il s'agit de la Vallée de la Chimie. Il concerne un nouvel avenant au bail à la construction, avec la société d'équipement photovoltaïque et un avenant à bail emphytéotique, avec la société Lyon Rhône Solaire. Ce sont des servitudes.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

- Dans l'exposé des motifs, au chapitre III, il convient de lire :

"Pour ce faire, il sera signé un avenant n° 1 au bail emphytéotique du 7 juin 2019. Les autres modalités du bail restent valables et ses conditions ne sont pas modifiées."

au lieu de :

"Pour ce faire, il sera signé un avenant n° 2 au bail du 15 décembre 2000."

- Dans l'exposé des motifs, au chapitre IV, il convient de supprimer la phrase suivante :

"Les autres modalités du bail restent valables et ses conditions ne sont pas modifiées."

Le dossier n° CP-2019-3387 concerne la Commune de Limonest. Il s'agit de l'installation d'une servitude de passage pour une canalisation d'eaux usées, avec une dépense de 700 €.

Le dossier n° CP-2019-3388 concerne la Commune de Rillieux la Pape. Il s'agit de l'institution d'une servitude de passage pour la SA Enedis, chemin des Balmes. Voilà, j'en ai terminé.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention, des questions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3344 et CP-2019-3375 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3376, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Murielle LAURENT (pouvoir à Brigitte JANNOT), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3352 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

---

**N° CP-2019-3389** - Accompagnement psychologique - Lot n° 1 : accompagnement psychologique de collectifs - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte le dossier n° CP-2019-3389. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, cette décision concerne un accompagnement psychologique. Je précise, c'est sur le plan interne de la Métropole. Il s'agit d'accompagnement psychologique de collectifs. La direction adjointe des ressources humaines, conditions qualités de vie, intervient dans la coordination de projets transversaux concernant la prévention, la santé et la sécurité au travail, l'accompagnement d'agents ou de collectifs, tant du point de vue médical que social et porte la politique Handicap pour les agents de la collectivité.

Donc, il s'agit de choisir un prestataire dont les prestations aborderont les diagnostics sur les conditions de travail, la régulation de conflits, la médiation au travail et des contributions à des aménagements de postes au sein d'un collectif, (répartition d'activités, préparation d'un collectif au retour d'un poste d'un collègue).

C'est un lot qui serait conclu pour une durée ferme de 2 ans et qui est reconductible pour une fois 2 années. Voilà monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

---

**N° CP-2019-3390** - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er juin au 31 juillet 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° CP-2019-3391** - Caluire et Cuire - Equipement Public - Approbation d'une convention relative aux modalités de retrait de la parcelle cadastrée AH227, aujourd'hui cadastrée AH285, du périmètre de l'Association syndicale autorisée (ASA) située chemin Jean Petit - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3392** - Ecully - Autorisation de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3393** - Jonage - Lyon 9° - Saint Genis Laval - Villeurbanne - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3394** - Lyon 1er - Pentec de la Croix-Rousse - Autorisation donnée à la société en nom collectif (SNC) Linkcity sud-est de déposer une demande de permis de construire pour réaliser un programme immobilier dans le cadre de l'aménagement de l'ancien collège François Truffaut, situé 4 place Morel - Approbation du principe de déclassement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3395** - Villeurbanne - Equipement public - Collège Cusset - Autorisation donnée à la Commune, de déposer une demande de permis de construire portant sur une partie de la parcelle cadastrée BW39 (p) située angle cours Emile Zola et 12 rue Baudin pour la construction du gymnase municipal - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3396** - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la prise en compte des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les opérations de réhabilitation et de construction des bâtiments métropolitains - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3397** - Nettoyage des vitres des bâtiments de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3398** - Distribution des documents d'information de la Métropole de Lyon - 4 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande - Direction de l'information et de la communication externe -

**N° CP-2019-3399** - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par M. Patrick Quesada - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**N° CP-2019-3400** - Oullins - Développement urbain - Indemnité d'éviction versée à la société en nom collectif (SNC) Junia pour un local situé 63 rue Pierre Sémard - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2019-3390 à CP-2019-3400. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KABALO, rapporteur** : Monsieur le Président, quelques décisions.

Dans la décision n° CP-2019-3390, il vous est demandé de prendre acte des déplacements de nos collègues dans le cadre de leurs délégations sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019.

La décision n° CP-2019-3391 concerne la Commune de Caluire et Cuire dans le cadre de projet d'élargissement du chemin Jean Petit, pour l'aménagement d'une voie nouvelle, mode doux, pris sur une parcelle de l'ASA à qui la Métropole versera une indemnité forfaitaire compensatrice de 3 092,42 € qu'il vous est demandé d'approuver.

La décision n° CP-2019-3392 concerne la Commune d'Ecully. Il s'agit d'entreprendre la restructuration complète de la Maison de la Métropole (MDM) et d'autoriser monsieur le Président déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme.

La décision n° CP-2019-3393 concerne l'autorisation donnée au Président de déposer les demandes de permis de démolir sur la Commune de Jonage, au 46 et 59 rue Nationale, dans le cadre d'élargissement de voirie : démolition de 2 maisons individuelles, constitution de réserves foncières sur les communes de Saint Genis Laval, Villeurbanne et Lyon 9<sup>e</sup>, démolition de bâtiment et entrepôt.

La décision n° CP-2019-3394 concerne Lyon 1<sup>er</sup> pour une autorisation donnée à la société en nom collectif (SNC) Linkcity sud-est de déposer une demande de permis de construire pour réaliser un programme immobilier dans le cadre de l'aménagement de l'ancien collège François Truffaut, d'approuver le principe de déclassement du domaine public d'une parcelle d'une superficie de 2 752 m<sup>2</sup> et d'une emprise de voirie à détacher de la place Morel. Il est intéressant de noter que le programme à réaliser dans le cadre de l'aménagement du bâtiment existant. L'appel à projet prévoit un hôtel de 55 chambres, une résidence étudiante, un FabLab, une crèche et un espace de bureaux destinés à la fois au monde associatif, aux particuliers et aux entreprises.

La décision n° CP-2019-3395 concerne la Ville de Villeurbanne. Il s'agit de la construction d'un nouveau collège à Cusset. Il convient d'autoriser la Commune à déposer une demande de permis de construire d'un gymnase sur la parcelle d'une superficie d'environ 2 731 m<sup>2</sup> située angle cours Émile Zola et 12 rue Baudin à Villeurbanne.

La décision n° CP-2019-3396 concerne l'autorisation donnée au Président pour signer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte des risques technologiques dans les opérations de réhabilitation et de construction des bâtiments métropolitains et un accord-cadre avec l'entreprise EFECTIS France, pour un montant de 48 000 € TTC et maximum 192 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, renouvelable tacitement une fois 2 ans.

La décision n° CP-2019-3397 concerne l'autorisation donnée au Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour le nettoyage des vitres des bâtiments de la Métropole avec l'entreprise GARIC pour un montant maximum 156 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon tacite 3 fois une année.

La décision n° CP-2019-3398 concerne la distribution de documents d'information de la Métropole, avec lancement de la procédure d'appel d'offres pour 4 lots :

- lot n° 1 : distribution de documents en boîtes aux lettres,
- lot n° 2 : distribution de documents en points de dépôt,
- lot n° 3 : distribution de documents de la main à la main (street-marketing),
- lot n° 4 : distribution spécialisée dans les stations de métro.

Il vous est demandé d'approuver le lancement de la procédure.

La décision n° CP-2019-3399 concerne la Commune de Bron. Dans le cadre du parc-cimetière, il convient d'approuver la rétrocession à la Métropole de la concession et autoriser le remboursement le concessionnaire sur la somme de 768,62 €.

Enfin, le dossier n° CP-2019-3400 concerne la Commune de Oullins dans le cadre d'un projet de développement urbain, quartier de la Saulaie et concerne l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole et la SNC Junia contre le versement d'une indemnité d'éviction commerciale de 110 000 €. Les locaux se situent au 63 rue Pierre Sénard. J'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ces dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

**N° CP-2019-3403** - Bron - Givors - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Lyon 8° - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur le volet développement économique du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande de prestations de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° CP-2019-3404** - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - La Mulatière - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'appui au pilotage du renouvellement urbain du contrat de ville métropolitain - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché à bons de commande de prestation de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° CP-2019-3405** - Lyon 3° - Projet Lyon Part Dieu - Place de Francfort et rue Flandin - Approbation d'un protocole transactionnel entre la société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu, l'entreprise Jean Lefebvre Rhône Alpes, l'entreprise sols Confluence et la Métropole de Lyon, en présence de l'AUC as et EGIS France - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2019-3403 à CP-2019-3405. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, donc 3 décisions, dont 2 qui concernent des autorisations de signature de marchés à bons de commande dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain.

Un premier marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet développement économique de ce nouveau programme de renouvellement urbain avec un montant minimum de 80 000 € HT et maximum de 250 000 € HT, suivant la durée qui sera retenu et la reconductibilité ou non des marchés.

Il en est de même toujours pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la deuxième délibération et toujours pour une autorisation de signature de marchés à bons de commande, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de pilotage de renouvellement urbain. Là nous sommes sur des montants différents : avec un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT, suivant les durées qui seront retenues.

Et enfin, pour terminer la dernière délibération qui concerne l'approbation d'un protocole transactionnel entre la SPL Lyon Part Dieu et un de ses prestataires, en l'occurrence l'entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes, l'entreprise sols Confluence, dans le cadre de la réalisation des travaux de la place de Francfort et de la rue Flandin. Il vous est donc proposé d'approuver ledit protocole d'accord transactionnel entre les parties. Voilà monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**M. LE PRESIDENT** : Madame Rabatel, vous voulez dire un mot.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Je voulais dire qu'on a voté un plan d'actions sur l'égalité femmes/hommes à la Métropole. La moitié des actions concernent les ressources humaines et l'autre moitié des actions concernent nos politiques publiques. Donc, j'ai souhaité avec le Président, nous avons souhaité monter un comité de pilotage pour mettre en œuvre et continuer à approfondir le plan d'actions concernant les politiques publiques. Les ressources humaines, c'est Marc Grivel qui s'en occupe. Concernant les politiques publiques, on a fait un appel aux présidents de groupes de la majorité et de l'opposition, pour qu'ils nous délèguent quelqu'un dans ce comité de pilotage et je sais que tout le monde n'a pas répondu. Donc, je fais appel à vous. Le premier comité de pilotage aura lieu le 24 septembre à 14 heures 30. Il serait bien que je ne sois pas sans la majorité de l'exécutif et que quelqu'un soit délégué dans tous les groupes politiques.

J'en profite, également, pour faire une information sur un sujet dont on ne parle jamais aussi. Il s'agit de la question de la prostitution. Je représente la Métropole à la commission prostitution qui siège à la préfecture. Dans la loi qui a été votée sur la prostitution, il y a quelques années, il y a un volet qui doit permettre d'aider des femmes prostituées à sortir de la prostitution.

Dans cette commission-là, un travail est effectué sur une dizaine de dossiers lors de 3 commissions, en collaboration avec la police, la justice, etc. et également avec les associations Amicales du Nid, Mouvement du Nid, sur la sortie de ces femmes de la prostitution, de celles qui s'engagent à sortir. Du coup, l'Etat leur donne pendant 6 mois des papiers, la possibilité de travailler, un petit revenu et un logement qui leur permettent justement de sortir de la prostitution. Il est effectivement nécessaire qu'elles soient accompagnées, afin de ne pas retomber sous la coupe des réseaux qui sont extrêmement puissants.

A la dernière commission, j'ai appris un chiffre qui est inimaginable, c'est qu'actuellement, sur la Métropole et sur le Rhône, les premières arrivées d'étrangers, ce sont les Nigériens, les deuxièmes, les Albanais et les troisièmes, les Guinéens. En ce qui concerne les Nigériens et les Guinéens, ce sont des majorités de femmes et une majorité de prostituées. Cela soulève un problème énorme, c'est inquiétant d'en arriver à ce point sur ce sujet de la traite des êtres humains. Cela veut dire également qu'il y a un marché gigantesque sur la Métropole, sinon les prostituées n'arriveraient pas en nombre. Donc, je voulais vous alerter et vous dire que je faisais mon possible dans cette commission pour faire avancer le sujet qui est vraiment gravissime.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup madame Rabatel. On a oublié, pardon, madame Picot, le dossier n° CP-2019-3409.

---

**N° CP-2019-3409** - Lyon 5° - Lyon 2° - Lugdunum - Musée et théâtres romains - Acception de dons sans condition ni contrepartie - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2019-3409. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2019-3409 concerne Lugdunum - Musée et théâtres romains. La Ville de Lyon propose de faire dons à la Métropole, sans condition ni contrepartie, de 5 pièces exceptionnelles découvertes lors de fouilles archéologiques. Deux ont été découvertes dans le 7° arrondissement et trois dans le 2° arrondissement, place Ampère.

Ces pièces sont extrêmement intéressantes pour le musée car elles illustrent la dynamique urbaine de Lugdunum et elles seront donc inscrites à l'inventaire du musée. Il vous est demandé d'approuver ces dons manuels, ainsi que la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon et d'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

*(La séance est levée à 10 heures 15).*

---

---

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté  
le : 7 octobre 2019

Le Président,

La Secrétaire de séance,

---

---